



## Académie des sciences d'outre-mer

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***La terre et l'homme : espaces et ressources convoités, entre le local et le global / sous la direction de Étienne Le Roy éd. Karthala, 2013 cote : 59.308***

Ce gros ouvrage est le résultat des travaux d'un congrès organisé en 2011 à Turin par l'ISAIDAT (*Instituto dubalpino per l'analisi e l'insegnamento del diritto delle attività transnazionali*). Cette rencontre, la troisième de ce type, a réuni « autour d'un fort noyau d'anthropologues du droit européen des spécialistes de différentes disciplines proches, susceptibles de concrétiser une lecture interdisciplinaire et interculturelle » (p. 9) du thème « la propriété de la terre dans la vision des cultures traditionnelles ». Le principal maître d'œuvre, Étienne Le Roy, professeur émérite d'anthropologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est un très grand nom des recherches sur le foncier, tout particulièrement en Afrique. Il a réuni autour de lui d'autres chercheurs et universitaires importants : on peut citer entre autres Jacques Vanderlinden (Université Libre de Bruxelles), Nadir Marouf (Université de Picardie), Rodolfo Sacco (Turin), Rodrigo Miguel Nunez (Santiago du Chili/Turin)...

L'ouvrage, dont la couverture affiche une originale « vue d'artiste d'une cité rurale et durable » au Mexique, est structuré en trois parties de volume inégal.

La première partie contient deux textes introductifs généraux importants.

Celui de Jacques Vanderlinden, intitulé « À la rencontre de la terre africaine », décline six interrogations :

- \* « la validité de la projection de la notion fondamentale de "droit" chez l'Autre » (p. 12),
- \* « l'importance de la spécificité des contextes » (p. 14),
- \* « l'identification du sens de l'étude des droits africains » (p. 15),
- \* « le chemin du retour de l'anthropologue dans sa société et donc dans sa langue » (p. 16),
- \* « la formulation de la complexité de la réalité » (p. 17) observée dans les systèmes fonciers africains,
- \* les objectifs concrets du congrès.

Le deuxième texte, très court, rédigé par Étienne Le Roy, porte essentiellement sur la méthodologie d'une « démarche anthropologique innovante à partir du primat d'une lecture de l'espace » (p. 21). Du coup, on est surpris de l'absence de géographes dans cet ouvrage, alors même qu'Étienne Le Roy a déjà beaucoup écrit avec un géographe, Émile Le Bris.



<sup>1</sup> Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Académie des sciences d'outre-mer*

La deuxième partie (260 pages) rassemble huit communications, sorte de « tour du monde » (p. 27), qui passe par la Polynésie (Tamantoa Bambridge et Jacques Vernaudo), l'Australie (Marc Gumbert, en anglais, à propos des Aborigènes), Madagascar (Sigrid Aubert), les Andes péruviennes et boliviennes (Rodrigo Miguez Nunez, en anglais), le Mexique (Akuavi Adonon Viveros), le Québec (Jacques Leroux). Enfin, deux contributions concernent l'Afrique : l'une, très fouillée, écrite par Étienne Le Roy, interroge « la terre africaine entre deux modernités » (p. 207), en privilégiant la question de « la petite exploitation familiale face à l'appropriation des terres à grande échelle » (p. 207) ; l'autre, de Nadir Marouf, porte sur « gestion de l'eau et savoir-faire paysans dans les Oasis Occidentales » (p. 247) algériennes.

Cet ensemble est très riche. Sa diversité est rendue cohérente par une approche qui, même si elle se veut interdisciplinaire, est, pour l'essentiel, celle de l'anthropologie du droit. C'est d'ailleurs ce que confirme Étienne Le Roy lui-même dans son texte de troisième partie, intitulé « Conforter un pluralisme juridique à la hauteur de la mondialisation des enjeux fonciers » (p. 285), où il confronte les idées qui ont présidé à l'organisation du congrès à celles qui en ressortent. Et dans ses conclusions, il « évoque « cinq chantiers » (p. 303) :

- « travailler l'essence du juridique dans les rapports fonciers pré-capitalistes » (p. 303),
- « revisiter les fondements de nos paradigmes et leurs éventuels ethnocentrismes » (p. 305),
- « identifier les applications procédurales » (...) pour « la sécurisation du rapport Terre-homme (p. 305),
- « clarifier les relations entre la représentation géométrique (et la primauté du droit de propriété privée) et les autres représentations d'espaces... » (p. 306),
- « quel avenir reconnaître à la propriété privée et au capitalisme ? » (p. 307).

Ce livre est donc incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à la question foncière dans les pays du Sud. On peut seulement regretter que l'ouverture disciplinaire ne soit pas plus marquée et, en même temps, saluer l'ambition et les richesses du propos, en particulier en termes de concepts et de méthodologie.

**François Bart**